



# Copropriete et mandataire judiciaire

Par **ok**, le **09/06/2023** à **13:43**

Notre copropriété a été placée sous mandataire judiciaire suite à des problèmes financiers consécutifs à d'importants travaux de Confortement de l'immeuble.

Moins de deux mois après sa désignation, le mandataire a réceptionné les travaux sans même se déplacer ( en envoyant un de ses assistant), et en méconnaissance totale du dossier lourd financièrement ( plus de 2 ions de travaux pour 58 lots).

Le mandataire refuse de tenir compte des désordres laissés par l'entreprise et décide unilatéralement ( sans concertation d'avec le conseil syndical) de travaux d'embellissement et de "réparation" des désordres laissés par l'entreprise principale .

De plus, le mandataire depuis sa désignation procède à des appels de charges pour lesquels les copropriétaires n'ont aucune information sur leur origine ( soldes antérieur syndic).

quel est pour nous le moyen de nous faire entendre et stopper l'hémorragie financière, sachant que plus de la moitié des copropriétaires se font représenter par un avocat et que ce dernier a été renvoyé par le mandataire au motif qu'il détenait tous les pouvoirs et ne souhaitait aucune interférence.

dans l'attente

cordialement